

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ABONNEMENTS SAISON 2021 • 2022



Work 2000
PREMIER PARTENAIRE DU FCG

ARTICLE 1 | PRÉSENTATION DU VENDEUR

SASP FC GRENOBLE RUGBY, société anonyme au capital de 2 077 623,38 Euros, ayant son siège social avenue Albert Reynier, Stade Lesdiguières à Grenoble [38100], immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 491 655 718 [« FC Grenoble Rugby »], adresse électronique : fcgticket@fcgrugby.com, numéro de téléphone : 04-76-44-09-63.

ARTICLE 2 | CHAMP D'APPLICATION ET OPPOSABILITE

2.1 Les présentes conditions générales de vente [« CGV »] s'appliquent à toute vente d'un Titre d'accès par un Client et régissent les conditions d'utilisation du Titre d'accès, quel que soit le Point de vente. Le fait d'acheter, passer commande d'un Titre d'accès emporte application des présentes CGV dès la date de la vente et jusqu'à la sortie du stade à la fin du match auquel le Titre d'accès donne accès. La détention d'un Titre d'accès emporte également leur application, à l'exception des dispositions relatives à la prestation de vente.

2.2 Les CGV ont été mises à disposition du Client avant la conclusion de la vente et sont également consultables sur le Site et à la Boutique Officielle. Le Client peut en demander une copie à la Boutique Officielle.

2.3 Le Client reconnaît, en son nom et pour son compte mais également au nom et pour le compte de toutes les personnes bénéficiaires de la commande, avoir pris connaissance des CGV dans leur intégralité et les accepter expressément et sans réserve en payant le prix du Titre d'accès ou en cochant la case prévue à cet effet [si la commande est passée sur le Site] au moment de la vente du Titre d'accès.

2.4 Le FC Grenoble Rugby se réserve le droit de modifier ou de mettre à jour les CGV à tout moment et sans préavis. La version des CGV applicable est celle en vigueur au jour de la commande.

2.5 Les présentes CGV et l'offre de billetterie sont disponibles en langue française.

ARTICLE 3 | DEFINITIONS

Chacun des mots ci-après désignés avec une majuscule, qu'il soit au singulier ou au pluriel, s'entend au sens de la définition qui suit :

« Titres d'accès » : E-billet ou billet thermique valable permettant un droit d'accès au Stade des Alpes à Grenoble [« Stade »] au Client ou à la personne à laquelle ce dernier l'a cédé dans les conditions de l'article 11, pour le match visé par le Titre d'accès.

« Client » : toute personne physique ou morale qui achète un Titre d'accès dans un Point de vente, ainsi que tout utilisateur du Site qui navigue, prend connaissance, commande et achète un Titre d'accès proposé sur le Site.

« Point de vente » : la boutique officielle du FC Grenoble Rugby située 8, place Victor Hugo à Grenoble [38100] [« Boutique Officielle »], le site internet <https://www.fcgticket.com/> [« Site »] et les points de vente autorisés partenaires dont la liste est publiée sur le Site [« Points de vente Partenaires »].

« Saison » : une saison de championnat de rugby telle que fixée par la Ligue Nationale de Rugby.

ARTICLE 4 | CAPACITÉ

Le Client reconnaît avoir la capacité de contracter avec le FC Rugby Grenoble selon les dispositions des CGV, être âgé d'au moins 18 ans, être capable juridiquement de contracter et ne pas être sous tutelle ou curatelle. Le Client garantit la véracité et l'exactitude des informations communiquées au FC Grenoble Rugby.

ARTICLE 5 | DESCRIPTIF DE L'OFFRE DE BILLETTERIE

5.1 Descriptif. Les caractéristiques essentielles de l'offre de billetterie sont disponibles sur le Site Internet, à la Boutique Officielle et auprès des Points de vente Partenaires. L'achat d'un Titre d'accès donne accès au Stade des Alpes pour le match indiqué sur le Titre d'accès. Le FC Grenoble Rugby détermine seul les tribunes ou secteurs du Stade des Alpes concernés par l'offre de billetterie.

5.2 Attribution des places. Lorsque cette option est ouverte, le Client peut, à la date de la commande, choisir sa place dans le Stade des Alpes parmi les places encore disponibles, auquel cas l'attribution des places est réalisée dans l'ordre d'enregistrement des commandes. Les ventes en mode express [voir ci-dessous] et les ventes par certains Points de vente Partenaires ne proposent pas cette option. Dans ce cas, l'attribution des places est réalisée de manière aléatoire. En tout état de cause, le FC Grenoble Rugby se réserve le droit de modifier la place choisie par le Client notamment dans les situations visées à l'article 13.2.

5.3 Limitation du nombre de places. Le nombre de places est limité à 15 par Client. Au-delà, la commande n'est pas possible. Si, malgré tout, le processus de commande arrive à son terme, le FC Grenoble Rugby peut l'annuler, en tout ou partie, auquel cas il procède au remboursement correspondant. Les personnes souhaitant commander un nombre de places supérieur s'adressent directement au FC Grenoble Rugby, au numéro de téléphone suivant : 04 76 44 09 63.

5.4 Restrictions. Aucun Titre d'accès n'est vendu ou délivré à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade ou étant en situation d'impayés vis-à-vis du FC Grenoble Rugby. Dans le cas où le Titre d'accès aurait été émis, il peut être annulé par le FC Grenoble Rugby qui procède alors à son remboursement.

ARTICLE 6 | PRIX ET TARIFS DES TITRES D'ACCÈS

6.1 Les prix sont exprimés en euros toutes taxes comprises. Les prix applicables sont ceux en vigueur à la date de la vente. Ils sont fixés en fonction de la catégorie des places auxquelles ils donnent accès. Ils sont affichés à la Boutique Officielle et publiés sur le Site internet ainsi que sur le Point de vente Partenaire.

6.2 Aucun remboursement de tout ou partie du prix, aucune reprise ni aucun échange du Titre d'accès n'est possible, même si le Client n'a pas assisté au match visé par le Titre d'accès, sauf dans les situations prévues à l'article 13.4 et dans les conditions qui y sont précisées.

6.3 Tarifs réduits. Dans la limite fixée par le FC Grenoble Rugby, certains Titres d'accès peuvent donner lieu à l'application de tarifs réduits, sous réserve de présentation des justificatifs suivants à l'entrée du Stade pour un contrôle éventuel :

- Tarif « enfant » (moins de 14 ans) : carte d'identité ou livret de famille ;
- Tarif « jeune » (moins de 18 ans) : carte d'identité ou livret de famille. Le jeune de moins de dix-huit ans doit impérativement être accompagné d'un adulte.
- Tarif « étudiant » : carte étudiant en cours de validité pour la Saison.

ARTICLE 7 | PROCESSUS DE VENTE DES TITRES D'ACCÈS

7.1 Boutique Officielle. Les Titres d'accès sont en vente à la Boutique Officielle, pendant les périodes déterminées par le FC Grenoble Rugby, soit, pour la Saison 2020/2021 à compter du 16/08/2020. Un descriptif des offres est disponible à la Boutique Officielle. Pour acheter un Titre d'accès, le Client sélectionne les places souhaitées en fonction des disponibilités ou bien se voit attribuer une place selon un mode aléatoire, puis présente les éventuels justificatifs pour bénéficier d'un tarif réduit et enfin paie le prix correspondant. Il reçoit ensuite son Titre d'accès.

Moyens et modalités de paiement. Le paiement est effectué en une seule fois en espèces [si inférieur à 1000 euros] ou par chèque au nom du FC Grenoble Rugby ou par carte bancaire. FC Grenoble Rugby se réserve le droit d'annuler le(s) Titre(s) d'accès en cas de rejet du chèque.

7.2 Points de vente Partenaires. Les Titres d'accès sont également en vente dans les Points de vente Partenaires aux conditions qu'ils prévoient.

7.3 Vente en ligne sur le Site internet.

a) Inscription

Avant de passer commande, le Client doit posséder un compte en remplissant le formulaire à cet effet.

A l'issue de la procédure d'inscription, le FC Grenoble Rugby adresse un courrier électronique contenant un identifiant et un mot de passe. Le Client s'engage à fournir des informations exactes, complètes et actualisées. Il est le seul autorisé à utiliser son identifiant et son mot de passe et s'engage à prendre toute mesure utile pour conserver cette confidentialité.

Le Client s'engage notamment à informer le FC Grenoble Rugby de toute utilisation non autorisée de son compte, de son mot de passe ou de toute atteinte à la sécurité de son compte par courrier électronique à l'adresse suivante : fcgticket@fcgrugby.com.

Le Client est responsable de l'utilisation du Site qui est faite sous son mot de passe.

Le Client peut fermer son compte à tout moment en adressant un courrier électronique au FC Grenoble Rugby à l'adresse suivante : fcgticket@fcgrugby.com.

La fermeture du compte, pour quelque cause que ce soit, met fin à la relation contractuelle avec le FC Grenoble Rugby. En tout état de cause, la relation contractuelle avec le FC Grenoble Rugby prend fin en cas d'inactivité du compte pendant une durée de cinq [5] ans.

FORCE & FIERTÉ



FCGRUGBY.COM



SASP FC Grenoble Rugby, Stade Lesdiguières, rue Albert Reynier 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 44 09 63 | Fax : 04 76 44 47 71
Code NAF : 9312 - RC | SIRET : 491 655 718 00022
www.fcgrugby.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ABONNEMENTS SAISON 2021 • 2022



Work 2000
PREMIER PARTENAIRE DU FCG

b) Passation de la commande

Pour passer la commande, le Client doit se connecter au Site, soit avec ses identifiants et mot de passe déjà connus, soit en créant un compte (pour créer un compte, se reporter aux dispositions ci-dessus). Le seul moyen de paiement est le paiement par carte bancaire.

La vente d'un Titre d'accès par l'intermédiaire du Site internet implique pour le Client de :

- sélectionner la catégorie de Titres d'accès parmi celles présentées sur la page d'accueil du Site (les différentes catégories de Titre d'accès sont également disponibles sur le Site à l'onglet « NOS OFFRES »);
- si l'option est ouverte, choisir un secteur du Stade sur le plan, puis une ou plusieurs places ;
- une fois la[les] place[s] choisie[s], sélectionner le prix correspondant (standard, enfant, jeune) dans la limite des stocks disponibles (la grille des tarifs est également disponible sur le Site à l'onglet « NOS OFFRES ») ;
- si l'option de choix des places n'est pas ouverte ou si le Client a actionné l'option « vente express », l'attribution de la[les] place[s] est effectuée de manière aléatoire : le Client sélectionne alors le prix correspondant ;
- la[les] place[s] est[est] alors intégré[s] dans le « panier », permettant au Client de continuer ses achats ou de valider son panier pour finaliser la commande ;
- le[s] Titre[s] d'accès au Stade sont proposés uniquement sous la forme de E-billet ;
- mentionner le mode de transport envisagé pour rejoindre le Stade le jour du match.

Cette donnée, ainsi que la commune d'habitation du Client est partagée avec le SMMAG partenaire du FC Grenoble Rugby, auquel elles sont transmises de façon anonyme pour adapter et optimiser le transport.

Un récapitulatif du panier est alors visible spécifiant le nombre, la catégorie de Titre d'accès souhaités, les numéros de places et le prix correspondant ainsi que les éventuels frais supplémentaires.

La suite du processus de commande implique pour le Client de :

- valider le panier et cliquer sur le bouton « Valider et payer la commande » ;
- cocher la case confirmation de la commande et accepter les « CGV », sans réserve et dans leur intégralité en cochant la case « J'ai pris connaissance des conditions générales de vente et des conditions d'utilisation du Titre d'accès et je les accepte dans leur intégralité » ;
- sélectionner le mode de paiement en une (1) fois par carte bancaire via le système de paiement en ligne Paybox ;
- le panier est alors actualisé : vérifier la nature et la composition de la commande, modifier les choix et corriger les erreurs éventuelles ;
- une fois le panier vérifié, confirmer à nouveau la commande avant de procéder au règlement final ;
- effectuer le paiement en cliquant sur l'onglet « Commande avec obligation de paiement » ;
- confirmer la commande et le règlement.

c) Confirmation de la commande

Une confirmation de la commande est présentée sur le Site après l'acceptation définitive qui est également envoyée par courrier électronique. La confirmation comprend un résumé du contenu de la commande, le numéro, la date et l'heure de la commande, le moyen de paiement utilisé, le montant détaillé de la commande, les adresses de facturation et d'envoi. La facture est envoyée au Client par courrier électronique. Elle est disponible sur le Site dans l'espace personnel du Client.

d) Archivage de la commande

Chaque commande est archivée par le FC Grenoble Rugby pendant une durée de dix (10) ans. À tout moment, le Client peut accéder au détail de ses commandes passées en accédant à son compte le cas échéant ou en envoyant un courrier électronique au service clients à l'adresse suivante : fcgticket@fcgrugby.com

e) Convention de preuve

Toutes données et fichiers informatiques ou numériques enregistrés sur l'infrastructure informatique du Site feront foi entre le FC Grenoble Rugby et le Client pour la preuve des faits auxquels ils se rapportent.

f) Modalités d'obtention des Titres d'accès.

Les E-billets doivent être téléchargés via le compte personnel du Client créé sur le Site et imprimés sur papier blanc format A4 de manière lisible. Le FC Grenoble Rugby décline toute responsabilité pour les anomalies survenant durant l'impression.

En cas d'oubli, de perte ou de vol, aucun duplicata n'est proposé le jour du match.

ARTICLE 8 | ABSENCE DE DROIT DE RÉTRACTATION

La vente des Titre d'accès par l'intermédiaire du Site internet s'analyse en une prestation d'activités de loisirs devant être fournies à une date ou selon une période au sens de l'article L.221-28-12° du code de la consommation. Le Client ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 221-18 du même code. Toute vente est ferme et définitive et doit être honorée par le Client.

ARTICLE 9 | SUIVI DE COMMANDES ET RÉCLAMATIONS

Pour toute information sur les Titres d'accès, l'état ou le suivi de la commande ou pour toute réclamation, le service clients est à la disposition du Client par courrier électronique à l'adresse suivante : fcgticket@fcgrugby.com, ou par téléphone au 04 76 44 09 63 (appel non surtaxé, ce service est ouvert du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h).

ARTICLE 10 | CESSION DU TITRE D'ACCÈS

10.1 Cession à titre gratuit. Le Titre d'accès peut être cédé à titre gratuit et à titre exceptionnel, à une personne répondant aux mêmes conditions de tarif que le Client (plein tarif / tarif réduit). Le bénéficiaire est tenu de respecter les CGV au même titre que le Client initial. Le Client se porte garant du respect des CGV et du règlement intérieur du stade par le bénéficiaire. Il est informé que le FC Grenoble Rugby peut annuler un Titre d'accès en cas de violation de ces dispositions par le bénéficiaire. Il indemnise le FC Grenoble Rugby de tout préjudice que pourrait causer le non-respect de ces dispositions.

10.2 Revente prohibée. Le Client ou toute autre personne détenant un Titre d'accès ne peut, de quelque manière que ce soit, offrir à la vente ou revendre le Titre d'accès dans les conditions prohibées par l'article 313-6-2 du code pénal aux termes duquel le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation de l'organisateur de cette manifestation, est puni de 15 000 euros d'amende. Cette peine est portée à 30 000 euros en cas de récidive.

ARTICLE 11 | CONDITIONS D'UTILISATION DU TITRE D'ACCÈS ET ACCÈS AU STADE

11.1 Toute personne doit être munie individuellement d'un Titre d'accès [E-billet, billet thermique] valable pour pénétrer dans l'enceinte et les tribunes du stade et assister au match concerné, ainsi que des justificatifs requis en cas de tarifs réduits.

11.2 L'entrée est immédiate et toute sortie est définitive.

11.3 L'accès au stade est refusé à tout mineur non accompagné par un adulte muni d'un Titre d'accès valide pour la même tribune. Il est déconseillé aux parents d'emmener au stade des enfants de moins de cinq ans.

11.4 Afin de préserver la sécurité et la santé de tous, toute personne assistant à un match est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation fébrile avant l'entrée dans le stade, et plus généralement, en cas de symptôme pouvant évoquer une maladie infectieuse grave et contagieuse (ex : maladie à coronavirus, grippe saisonnières ou autres). En présence de symptômes, même discrets (par exemple toux ou fièvre, difficultés à respirer, essoufflement ou douleur/oppression dans la poitrine), il convient de ne pas se déplacer au stade, de rester à son domicile et de consulter un médecin. Toute personne assistant au match s'engage à respecter et à mettre en œuvre les mesures sanitaires qui peuvent être mises en place au sein du stade. La responsabilité du FC Grenoble Rugby ne saurait être envisagée dans le cas où le détenteur d'un Titre d'accès serait testé positif au Covid postérieurement au match.

Le détenteur d'un Titre d'accès qui ne serait pas en mesure de présenter un pass sanitaire valable ne pourra en aucun cas en demander le remboursement. Il est rappelé qu'un pass sanitaire valable peut prendre trois formes : un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72 heures ou un certificat de vaccination (à condition de disposer d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire post injection finale) ou un certificat de rétablissement de la Covid 19 (Test PCR ou antigénique positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois).

11.5 Aux entrées du stade, le Client et toute personne détenant un Titre d'accès acceptent de se soumettre aux palpations de sécurité et à l'inspection visuelle de ses bagages à main effectuées par tout fonctionnaire de police et/ou par tout préposé de l'organisateur de la manifestation agréé par le Préfet. Le Client et toute personne détenant un Titre d'accès peuvent être invités à présenter les objets dont ils sont porteurs.

FORCE & FIERTÉ



FCGRUGBY.COM



SASP FC Grenoble Rugby, Stade Lesdiguières, rue Albert Reynier 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 44 09 63 | Fax : 04 76 44 47 71
Code NAF : 9312 - RC | SIRET : 491 655 718 00022
www.fcgrugby.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ABONNEMENTS SAISON 2021 • 2022



Work 2000
PREMIER PARTENAIRE DU FCG

11.6 Il est formellement interdit d'introduire dans le stade : des armes, lasers, substances explosives, inflammables ou volatiles ; des hampes et parapluies rigides, des mégaphones, des animations sono [yvuuzela], des téléobjectifs, des bouteilles, des bouteilles d'eau, récipients [notamment en métal], objets tranchants ou contondants, des objets encombrants [casque...] et d'une manière générale tout objet susceptible de servir de projectile, tout objet dangereux et tout article pyrotechnique, tout signe et banderole de toute taille de nature politique, idéologique, religieuse ou publicitaire; et des animaux. Tout contrevenant engage sa responsabilité et s'expose à des poursuites. L'article L. 332-8 du code du sport punit de trois ans d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende toute personne qui introduit ou tente d'introduire dans le stade des fusées, pétards ou autre artifice, ainsi que tout objet susceptible de constituer une arme. Il est interdit de fumer dans l'enceinte du stade. Les personnes désirant fumer doivent impérativement le faire dans les zones apprêtées à cet effet.

11.7 En qualité de supporter du FC Grenoble Rugby, le Client et toute personne détenant un Titre d'accès sont conscients qu'ils sont susceptibles d'engager l'image du FC Grenoble Rugby à l'occasion des matchs auxquels il assiste. Le Client et toute personne détenant un Titre d'accès s'engage ainsi à ne pas nuire à l'image du FC Grenoble Rugby, par leur comportement lors des matchs disputés par le FC Grenoble Rugby, tant à domicile qu'à l'extérieur (violences, injures, comportement délictueux, etc.).

11.8 Le prestataire chargé de la restauration est susceptible de proposer des boissons alcoolisées. Le Client et toute personne détenant un Titre d'accès sont sensibilisés aux dangers liés à la consommation d'alcool sur la santé et s'engagent à respecter les limites raisonnables liées à la consommation d'alcool, le FC Grenoble Rugby étant déchargé de toute responsabilité à cet égard. Le prestataire de restauration peut refuser de servir toute personne dont le comportement ne serait pas conforme. Dans tous les cas, le FC Grenoble Rugby se réserve le droit de refuser l'accès à un espace de réception [et/ ou d'exclure de cet espace] toute personne ne respectant pas les règlements et consignes susvisées ou dont la tenue ou le comportement serait susceptible de nuire au bon déroulement des prestations ou de la manifestation sportive concernée, le Client et toute personne détenant un Titre d'accès renonçant à toute réclamation de ce fait.

ARTICLE 12 | RESPONSABILITÉ DU DÉTENTEUR DU TITRE D'ACCÈS

12.1 Le FC Grenoble Rugby peut résilier la commande de plein droit et sans formalité ou annuler un Titre d'accès sans remboursement de tout ou partie du prix, ni indemnité de quelque nature que ce soit, dans les situations suivantes :

- fausse déclaration ou une fraude dans la création du compte ;
- fraude dans l'utilisation d'un Titre d'accès, que ce soit directement ou indirectement par personne interposée ;
- utilisation d'un Titre d'accès à tarif réduit sans pouvoir justifier de la condition pour en bénéficier ou sans pouvoir présenter les pièces justificatives à l'entrée du stade ;
- comportement agressif ou profération de propos agressifs, insultants ou racistes envers toute personne présente au Stade [supporteurs, joueurs, personnel, etc.], actes de violence, vols ou détériorations dans le Stade ou aux premiers abords, perturbation du déroulement d'un match de quelque façon que ce soit [jet de projectile, envahissement du terrain, etc.] ;
- non-respect des CGV, du règlement intérieur du Stade ou de la réglementation relative à la sécurité dans les enceintes sportives et notamment des dispositions des articles L. 332-3 à L. 332-16 du code du sport [à ce titre, toute personne peut également se voir refuser la vente d'un Titre d'accès et/ou l'accès au Stade, ou s'en voir expulser, ou s'exposer à l'annulation de son Titre d'accès] ;
- non-paiement du prix du Titre d'accès.

12.2 Le fait que FC Grenoble Rugby ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des dispositions des CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une quelconque des dispositions des CGV.

ARTICLE 13 | LIMITES DE RESPONSABILITÉ

13.1 Composition des équipes - Calendrier - Horaires. La composition des équipes, les calendriers et horaires des rencontres sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par la Ligue Nationale de Rugby ou toute autre autorité administrative, sans que la responsabilité du FC Grenoble Rugby ne puisse être engagée à ce titre.

13.2 Placement. Les règlements de certaines compétitions, les exigences de l'organisateur ou de l'exploitant du Stade, la nécessité de garantir la sécurité et la santé des spectateurs ou la survenance d'un

cas de force majeure peuvent conduire le FC Grenoble Rugby à proposer d'occuper une place différente de celle de la place indiquée sur le Titre d'accès, sans que la responsabilité du FC Grenoble Rugby ne puisse être engagée, étant précisé que le FC Grenoble Rugby fait de son mieux afin de proposer une place comparable. Les mesures sanitaires peuvent conduire le FC Grenoble Rugby à regrouper l'attribution des places par commande, par famille ou groupe... Le FC Grenoble Rugby en informe le Client et les personnes détenant un Titre d'accès par tout moyen et dans les meilleurs délais.

Le FC Grenoble Rugby peut être amené à disputer un ou plusieurs matchs à domicile dans un autre stade que le Stade des Alpes. Le Client et toute personne détenant un Titre d'accès renonce à toute réclamation de ce fait. Dans un tel cas, les dispositions des CGV mises à la charge du Client et de toute personne détenant un Titre d'accès ayant trait au Stade des Alpes s'appliquent au stade de remplacement. En cas de travaux dans le Stade rendus nécessaires par des impératifs de sécurité imposés aux enceintes sportives ou en cas de changement de stade pour tout motif, la localisation de la place peut être modifiée sans modification de prix, ce qui est expressément convenu et accepté par le Client et toute personne détenant un Titre d'accès. Le FC Grenoble Rugby en informe le Client et les personnes détenant un Titre d'accès par tout moyen et dans les meilleurs délais. Les éventuels frais annexes engagés par le Client et les personnes détenant un Titre d'accès pour se rendre au match, tels que le transport, l'hôtel, les frais postaux, etc. ne sont pas remboursables ni indemnisables.

13.3 Force Majeure. D'une manière générale, la responsabilité du FC Grenoble Rugby ne peut en aucun cas être engagée en cas d'inexécution causée par la survenance d'événements constitutifs d'une force majeure ou du fait d'un tiers. Sont assimilés à de tels événements : les intempéries, grèves, pandémies, épidémies, changements de réglementation, suspensions de terrain, reports ou annulations de match, décisions des autorités compétentes en matière de sécurité, de santé ou de discipline [arrêté préfectoral ou ministériel, huis clos total ou partiel et suspension de terrain notamment], ou tout autre événement venant perturber la bonne exécution du présent contrat. Ainsi, le Client et les personnes détenant un Titre d'accès renonce expressément à toute indemnité de quelque nature que ce soit en cas de survenance d'un des faits visés ci-dessus.

13.4 Annulation - Huis clos - Report - Remboursement. Si un match n'a pas lieu ou est définitivement arrêté en première période ou à la mi-temps, le Titre d'accès reste valable pour le match reporté ou à rejouer. Il peut être remboursé à la demande dans les 5 jours ouvrables suivant le lendemain du match concerné selon les modalités décrites par le FC Grenoble Rugby. Si un match est définitivement arrêté au cours de la seconde période, le Titre d'accès ne donne droit ni au remboursement, ni à une place gratuite en cas de match à rejouer.

Si un match est annulé ou interrompu définitivement avant la fin et n'est pas remis à rejouer, ou se joue à huis clos total ou partiel, en raison d'un cas de force majeure ou du fait d'un tiers tel que listé ci-dessus, le FC Grenoble Rugby peut décider, à sa seule discrétion, des modalités éventuelles de remboursement du Titre d'accès. Le FC Grenoble Rugby peut notamment prévoir l'établissement d'un avoir d'une durée de dix-huit (18) mois et procéder au remboursement si l'avoir n'a pas pu être utilisé pendant la période de validité. Le FC Grenoble Rugby en informe le Client et les personnes détenant un Titre d'accès par tout moyen et dans les meilleurs délais.

13.5 Manifestations. Le FC Grenoble Rugby ne garantit pas la bonne tenue des manifestations de quelque nature que ce soit (concert, feu d'artifices, présentations maillot, animations diverses, etc.) qui pourraient être organisées avant, durant ou après match. Par conséquent, le FC Grenoble Rugby ne procède à aucun remboursement en cas d'annulation desdites manifestations.

13.6 Incidents et préjudices. Le FC Grenoble Rugby décline toute responsabilité quant au préjudice qui serait subi du fait de tout incident survenu à l'occasion d'un match qu'il organise au Stade, notamment provoqué par le comportement d'un autre spectateur, sauf à rapporter la preuve à son encontre d'un manquement caractérisé à ses obligations.

13.7 Utilisation du Site Internet. Le Client et utilisateur du Site Internet reconnaît être informé des caractéristiques intrinsèques de l'Internet et notamment des difficultés pouvant survenir à certaines heures de la journée pour accéder au Site Internet [mauvaises liaisons, communication saturée...] pour des raisons indépendantes de la volonté du FC Grenoble Rugby, qui ne peut donc être tenu pour responsable des incidents limitant l'accès au Site Internet.

ARTICLE 14 | VIDÉOSURVEILLANCE

Pour assurer la sécurité du public, le Stade peut être équipé d'un système de vidéosurveillance placé sous le contrôle d'officiers de police judiciaire et susceptible d'être utilisé en cas de poursuites pénales. Les images sont conservées durant 72 heures. Le Client et toute personne

FORCE & FIERTÉ



FCGRUGBY.COM



SASP FC Grenoble Rugby, Stade Lesdiguières, rue Albert Reynier 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 44 09 63 | Fax : 04 76 44 47 71
Code NAF : 9312 - RC | SIRET : 491 655 718 00022
www.fcgrugby.com

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ABONNEMENTS SAISON 2021 • 2022



Work 2000
PREMIER PARTENAIRE DU FCG

détenant un Titre d'accès disposent d'un droit d'accès durant la période de conservation des images conformément aux dispositions de l'article L. 253-5 du code de la sécurité intérieure. Il peut s'exercer par courrier à l'adresse du FC Grenoble Rugby.

ARTICLE 15 | DROIT A L'IMAGE

15.1 Toute personne détenant un Titre d'accès et assistant à un match du FC Grenoble Rugby reconnaît expressément qu'il s'agit d'une manifestation publique et consent au FC Grenoble Rugby à titre gracieux, pour la France entière et pour la durée légale de protection des droits d'auteurs, le droit de capter, d'utiliser, d'exploiter et de représenter sa voix et son image, sur tout support en relation avec le match et/ou les manifestations connexes et/ou la promotion du Stade et/ou du FC Grenoble Rugby, tel que les photographies, les retransmissions en direct sur écrans géants, les retransmissions radio ou télévisées en direct ou en différé, les émissions et/ou enregistrements vidéos ou sonores. Ces droits sont librement cessibles par FC Grenoble Rugby à tout tiers de son choix.

15.2 L'acceptation des CGV vaut accord exprès des titulaires de l'autorité parentale pour la cession du droit à l'image du mineur concerné, dans les mêmes termes et conditions qu'énoncés ci-dessus.

ARTICLE 16 | PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

16.1 Le FC Grenoble Rugby est l'organisateur des matchs joués à domicile par l'équipe première du FC Grenoble Rugby au Stade des Alpes. Le FC Grenoble Rugby détient à ce titre, conformément aux dispositions de l'article 333-1 du code du sport, l'intégralité des droits d'exploitation notamment audiovisuels qui s'y rapportent et l'ensemble des éléments incorporels produits au cours ou résultant du déroulement des matchs joués au Stade des Alpes par l'équipe première du FC Grenoble Rugby. Le FC Grenoble Rugby est également titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle attachés au nom « FC Grenoble Rugby » et à son logo.

16.2 En conséquence de ce qui précède, il est formellement interdit à toute personne assistant à l'un quelconque des matchs ou présente dans l'enceinte du Stade d'enregistrer, transmettre ou de quelconque manière que ce soit, diffuser, publier et/ou reproduire par internet ou tout autre support, des sons ou images (fixes ou animées), données ou statistiques des matchs, ainsi que les distribuer par le biais de tout média.

16.3 En cas de violation de l'interdiction énoncée ci-dessus, le contrevenant s'expose à des poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 17 | DONNÉES PERSONNELLES

17.1 Au titre de l'exécution des CGV, le FC Grenoble Rugby s'engage à collecter et traiter les données personnelles (« Données Personnelles » ou « Données ») du Client dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et du règlement [UE] 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après dénommés conjointement la « Réglementation »).

17.2 A ce titre, les Données du Client relatives aux noms, prénoms, dates de naissance, adresses et mode de transport renseigné lors de la commande sur le Site internet, font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel à des fins de gestion pour la fourniture du service demandé (remise des Titres d'accès, contrôle d'accès, gestion éventuelle des impayés), l'organisation et la gestion des matchs, l'étude et l'analyse de l'origine géographique des spectateurs et de leur mode de transport.

17.3 Il est par ailleurs rappelé que, dans le respect des dispositions de l'article L. 332-1 du code des sports et aux fins d'assurer la sécurité des manifestations sportives, le FC Grenoble Rugby peut refuser la délivrance de Titre d'accès ou refuser l'accès aux matchs aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des CGV, du règlement intérieur du Stade ou de la réglementation relative à la sécurité dans les enceintes sportives. A cet effet, en qualité d'organisateur de manifestations sportives, le FC Grenoble Rugby est susceptible de réaliser un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements ci-dessus énoncés, dans les conditions prévues par l'article L. 332-1 du code du sport.

17.4 Le renseignement des informations nominatives précitées est obligatoire, ces informations étant indispensables pour l'exécution des finalités énumérées ci-dessus. Le défaut de renseignement peut entraîner l'annulation de la commande.

17.5 Le Client garantit la véracité et l'exactitude des Données Personnelles fournies et s'engage à informer le FC Grenoble Rugby de tout changement. La découverte à tout moment par le FC Grenoble Rugby de toute mention inexacte et/ou incomplète et/ou fantaisiste est

susceptible d'entraîner la résiliation de plein droit de la commande et l'annulation du Titre d'accès, sans remboursement ni indemnité à quelque titre que ce soit.

17.6 Si Le Client y a consenti au moment de la collecte des Données susvisées, ces dernières peuvent faire l'objet de communications aux partenaires commerciaux du FC Grenoble Rugby afin que ces derniers formulent des propositions.

17.7 Le consentement n'est pas requis pour l'envoi d'offres commerciales ou publicitaires en provenance du FC Grenoble Rugby pour des services ou produits analogues à ceux proposés par le présent contrat. Toutefois, Le Client peut s'opposer à recevoir ces offres dans chaque offre commerciale ou publicitaire qui lui est envoyée ou à tout moment à l'adresse électronique suivante : contact@fcgrugby.com.

17.8 Il est rappelé que le FC Grenoble Rugby peut transmettre ces Données à des tiers dans les cas où la loi l'y oblige ou l'y autorise, notamment du fait d'une décision de justice ou de toute autre demande ou exigence légale. Ces Données sont également susceptibles d'être partagées avec des sociétés domiciliées en dehors de l'Union européenne [UE]. En toute hypothèse, le Client en est informé et le FC Grenoble Rugby garantit assurer un niveau de protection suffisant et approprié, notamment en encadrant les transferts conformément à la Réglementation.

17.9 Le FC Grenoble Rugby met en œuvre des mesures techniques, organisationnelles, logiques et physiques en matière de sécurité afin de protéger les Données Personnelles du Client contre toute altération, perte, accès ou usage non autorisé et diffusion.

17.10 Les Données Personnelles du Client sont conservées pendant trois ans après le dernier contact. Au-delà de ce délai, le FC Grenoble Rugby s'engage à détruire les Données Personnelles en sa possession, sauf stipulation contraire.

17.11 Les personnes concernées par les traitements de Données disposent des droits suivants : droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, droit à la portabilité des Données Personnelles et à la limitation des traitements ainsi qu'au choix du sort de ces mêmes Données après la mort. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à la SASP FC Grenoble Rugby, rue Albert Reynier, 38100 Grenoble. Par ailleurs, et conformément à la Réglementation, toute personne justifiant de son identité, dispose du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, CNIL (dont les coordonnées figurent à l'adresse <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>) dans l'hypothèse où le FC Grenoble Rugby n'aurait pas fait suite à une requête dans un délai d'un mois suivant cette demande. Ces délais peuvent néanmoins être ajustés en fonction de la complexité et du nombre de demandes à traiter.

ARTICLE 18 | DROIT APPLICABLE RÉCLAMATION – MÉDIATION

18.1 Les ventes de Titres d'accès, les CGV et les relations avec le FC Grenoble Rugby sont soumises au droit français.

18.2 Dans le cas où une solution amiable n'aurait pas été trouvée avec la saisine du service « réclamation » visé à l'article 9, le Client consommateur peut soumettre gratuitement sa réclamation au médiateur de la consommation. Le médiateur doit être saisi dans le délai maximal d'un an à compter de la réclamation initiale.

18.3 Le médiateur est MEDIATION DE LA CONSOMMATION ET PATRIMOINE, 12 Square Desnouettes, 75015 Paris. Il peut être saisi directement en ligne à l'adresse suivante : contact@mcmediation.org

18.4 Lorsque le Client n'est pas un consommateur, tout litige relatif à l'interprétation, la conclusion, l'exécution d'une vente d'un Titre d'accès, des CGV ou du contrat, la cessation du contrat ou de la relation commerciale et de ses suites, est de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Grenoble et ce, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Dernière mise à jour, le 16 août 2020

FORCE & FIERTÉ



FCGRUGBY.COM



SASP FC Grenoble Rugby, Stade Lesdiguières, rue Albert Reynier 38100 Grenoble
Tél. : 04 76 44 09 63 | Fax : 04 76 44 47 71
Code NAF : 9312 - RC | SIRET : 491 655 718 00022
www.fcgrugby.com